

**LE MOT *ETHNIE* : NOMMER AUTRUI  
Origine et fonctionnement du terme *ethnie*  
dans l'univers discursif français**

AVERTISSEMENT : Le texte ci-dessous a paru dans les *Cahiers de lexicologie* et peut-être cité avec les références : Alice Krieg-Planque, «Le mot “ethnie” : nommer autrui. Origine et fonctionnement du terme “ethnie” dans l'univers discursif français», dans *Cahiers de lexicologie. Revue internationale de lexicologie et de lexicographie*, Paris, Editions Garnier, n° 87, 2005/2, pp. 141-161.

**Introduction**

Dans l'espace public français contemporain, les mots *ethnie*, *ethniquement* et *ethnique*, ainsi que les différents préfixés qui en sont issus (*multi-ethnique*, *pluri-ethnique*, *poly-ethnique*, *inter-ethnique*, *mono-ethnique*... avec ou sans trait d'union), sont d'un usage relativement courant. On a pu lire et entendre l'un ou l'autre de ces termes à propos du génocide de 1994 au Rwanda, en référence aux guerres yougoslaves de 1991-1995 et 1998-1999, ou encore en 2001 au sujet de la guerre en Afghanistan (où *ethnie* a cependant rivalisé avec *tribu*).

Pourtant, l'emploi de *ethnie* et de ses dérivés suscite manifestement le trouble, comme en témoignent de façon symptomatique les guillemets qui l'accompagnent parfois. Nous souhaitons dans cet article déceler les motifs de ce fonctionnement problématique. Ce projet nous amènera d'abord sur les chemins de l'histoire des discours, sur lesquels *ethnie* croise et concurrence *race*, puis sur la voie contemporaine du fonctionnement des mots en discours. À l'issue de cette exploration, *ethnie* et *ethnique* apparaissent comme des hétéro-désignants négatifs, c'est-à-dire qu'ils servent toujours à nommer les autres, et qu'ils les nomment négativement, en tant qu'étrangers au système politique aujourd'hui valorisé de la citoyenneté et du rapport à un État.

Les connaissances utilisées pour cet article relèvent de divers champs des sciences humaines et sociales : sciences du langage dans ses différentes ramifications bien sûr, mais aussi histoire, science politique, philosophie politique, anthropologie et ethnologie, sociologie... L'objectif de nos recherches, dans le cadre desquelles ce texte prend place, justifie une telle démarche : nous entendons moins contribuer à la description de la langue qu'à l'analyse du réel politique et social. Il convient néanmoins de souligner que nous tenons les discours pour une matière constitutive de ce réel : nous cherchons à montrer que nous avons raison de croire que les discours sont à la fois l'instrument et le lieu (et non pas seulement l'origine ou la conséquence) des divisions et des rassemblements qui fondent l'espace public. Ceci justifie que notre travail soit marqué par la diversité des méthodes et types de savoirs qu'il engage : pour dire vite, il s'agit de décrire des corpus à l'aide de catégories issues de la linguistique et de l'analyse du discours, et d'interpréter dans la pluridisciplinarité.

### **Remarque sur la présentation des références**

Dans cet article, nous différencions deux types de références et adoptons pour chacun une présentation matérielle particulière. Sont distingués les textes ou énoncés convoqués « en collègue » et les textes ou énoncés convoqués « en corpus »<sup>1</sup>. Cette distinction n'est pas ontologique, c'est-à-dire qu'elle n'est pas déterminée par la nature même de l'énoncé cité ou, plus largement, de l'interdiscours auquel nous renvoyons. Elle est relationnelle, c'est-à-dire qu'elle concerne l'attitude que nous avons à l'égard d'un discours qui nous est extérieur au moment précis où nous le convoquons (un même texte ou un même énoncé peut donc éventuellement être cité en collègue à un moment du raisonnement, et en corpus à un autre).

Le mode de citer « en collègue » relève d'une attitude de co-énonciation, au sens où l'interdiscours est alors envisagé comme un pair. Dire qu'il y a co-énonciation ne signifie pas que la convocation en collègue soit nécessairement un mode de « dire avec ». Elle peut tout autant être un mode de « dire contre ». On peut en effet converger avec celui que l'on aborde en collègue, mais on peut également diverger de lui.

Le mode de citer « en corpus » constitue le texte en corpus et l'objectivise. Il est un mode de « dire sur ». La convocation en corpus implique que le regard porté sur l'énoncé est celui du chercheur-analyste, et non celui du pair (pas plus que celui du sujet moral ou du concitoyen), et en conséquence que le discours convoqué en corpus n'est pas un discours avec lequel il y a lieu de « parler avec » ou de « parler contre » (bien que nous puissions être pour ou contre par ailleurs).

Les énoncés avec lesquels nous entretenons un rapport de collègue sont présentés accompagnés de leur référence abrégée, du type « auteur, date : page » ou « auteur (date : page) », conformément aux usages des publications

---

1 Pour plus de détails voir A. KRIEG-PLANQUE (2003 : 23-25). Cette distinction est inspirée de N. LORAUX (1980) et P. ACHARD (1997).

scientifiques. La référence abrégée peut ici se justifier dans la mesure où il importe relativement peu, de ce point de vue, que le linguiste Untel, que nous citons en collègue pour son texte de 2000, ait publié ce dernier dans *Langue française*, Paris, Larousse ou dans *L'Information grammaticale*, Paris, Société pour l'Information Grammaticale. Dans la « Bibliographie » en fin d'article, le lecteur trouvera les références complètes des textes qui ont été cités au moins une fois en collègue. Les noms des personnes citées en collègues sont en capitales.

Les énoncés que nous convoquons en corpus sont présentés accompagnés de leur référence complète. En effet, il n'est pas indifférent que le commentateur du conflit yougoslave Untel, que nous citons en corpus, s'exprime dans une interview parue dans les premières pages de *Libération*, dans une tribune publiée par *Le Monde*, dans la revue *Confluences Méditerranée*, dans la collection « Objections » des éditions L'Âge d'homme, ou dans un ouvrage de recherche publié aux éditions La Découverte. Il n'est pas indifférent non plus que le doriote Jacques Boulenger, que nous citons en corpus pour l'importance qu'il accorde à *ethnie* comme catégorie pertinente de description des groupes humains, exprime une telle position dans un volumineux ouvrage publié en 1943 dans une collection nommée « Aspects de la science » ou qu'il le fasse dans la tribune d'un journal politique. Dans le mode de citer en corpus, le lieu de la prise de parole est constitutif de la prise de parole que nous étudions en tant que telle (en tant que prise de parole à analyser, et non en tant que contenu sur lequel ou contre lequel nous appuyer). Les références des textes que nous citons exclusivement en corpus ne sont pas reprises dans la « Bibliographie ». Les noms des personnes dont la parole est convoquée en corpus sont en minuscules.

### **1. Aux origines de la promotion de *ethnie* et de ses dérivés : le remplacement de *race* par *ethnie***

Dans l'histoire récente des emplois, *ethnie* se caractérise par sa relation avec *race*, dont il est devenu un substitut partiel dans l'univers discursif contemporain. Cette histoire n'est pas absente de la mémoire collective, ce qui signifie que le rapport de *ethnie* à *race* n'est pas seulement une considération susceptible d'intéresser le lexicologue travaillant en diachronie : la relation entre ces deux mots est également un élément constitutif de *ethnie* tel qu'il fonctionne aujourd'hui.

Que le mot *ethnie* se soit partiellement substitué au mot *race*, de nombreux chercheurs l'ont observé. Pierre DARLU a ainsi constaté dans des manuels scolaires de terminale dont il a suivi l'évolution au fil du temps que « l'abandon pur et simple du concept de *race* s'accompagne souvent de sa substitution par un autre concept, généralement celui de population ou d'*ethnie* » (P. DARLU, 1992 : 72). La tendance au remplacement de mots dérivés de *race* par des mots appartenant au paradigme d'*ethnie* a également lieu dans le discours juridique, selon Danièle LOCHAK (1992), et dans les discours quotidiens, d'après les observations de Colette GUILLAUMIN (1992 et [1972] 2002 : 85-88) par exemple. Certains lexicographes, de leur côté, ont pris acte de cette substitution dans leurs dictionnaires. Ainsi peut-on lire à l'entrée *Ethnie* du *Dictionnaire historique de la*

*langue française* : « Il [le mot *ethnie*] tend à remplacer certains emplois abusifs de *race*, mais reste didactique. »

Cette substitution est observable également à propos d'espaces géopolitiques précis. Par exemple, on peut la relever concernant l'espace yougoslave, au sujet duquel il a longtemps été question de *race(s)* : au début du 19<sup>e</sup> siècle, *race(s)* est assez couramment utilisé pour désigner les populations de Bosnie par des Français qui parcourent la région<sup>2</sup>. Toujours à propos de l'espace yougoslave, on peut comparer les deux énoncés qui suivent, où l'on voit que la *mosaïque de races* est remplacée, à vingt ans d'intervalle, par la *mosaïque d'ethnies*.

Guide de voyage publié en 1958<sup>3</sup> :

« Cette mosaïque de religions, de coutumes, de races et de langues, forme un tout, la Yougoslavie, qui reste sans doute le pays le plus passionnant d'Europe ».

Article de la presse française de 1980<sup>4</sup> :

« Créée ex nihilo au lendemain de la Première Guerre mondiale, la Yougoslavie est l'archétype du non-État bâti à la hâte sur une mosaïque de nations, d'ethnies, de langues et de religions fondamentalement différentes, voire antagonistes ».

Comment un terme en est-il venu à se substituer à l'autre ? La plupart des chercheurs et commentateurs voient dans le remplacement partiel de *race* par *ethnie* le résultat d'une action menée après la Seconde Guerre mondiale pour délivrer les discours politiques et scientifiques de « l'infamie de *race* et de ses dérivés », selon l'expression d'Étienne BALIBAR ([1988] 1997 : 32), infamie que le nazisme aurait jetée sur ce lexique. C'est partiellement vrai : dans l'immédiat après-guerre, différentes personnes et instances ont travaillé délibérément à l'éradication du mot *race* et, pour certaines d'entre elles, à son remplacement par *ethnie*. Le philosophe Jean GAYON<sup>5</sup> a rappelé le rôle moteur qu'a joué l'Unesco, et dans ce cadre Claude Lévi-Strauss et son texte *Race et histoire*<sup>6</sup>, dans cette déconstruction du mot et de la notion de *race*. En 1950, la jeune Unesco publie une *Déclaration sur la race*, rédigée par des sociologues et des anthropologues. Les rédacteurs y écrivent :

« Les graves erreurs entraînées par l'emploi du mot "race" dans le langage courant rendent souhaitable qu'on renonce complètement à ce terme lorsqu'on l'applique à l'espèce humaine et qu'on adopte l'expression de "groupes ethniques" »<sup>7</sup>.

2 Voir les récits rapportés par Midhat SAMIC, *Les voyageurs français en Bosnie à la fin du 18<sup>e</sup> siècle et au début du 19<sup>e</sup> siècle et le pays tel qu'ils l'ont vu*, Paris, Didier, 1960, 282 p.

3 Jean-Claude BERRIER, *La Yougoslavie*, Paris, Fernand Nathan, 1958, 159 p. ; p. 13.

4 Éric MORANGES, « Les tentations de la sécession », *Le Quotidien de Paris*, 6 mai 1980, p. 5.

5 Les informations qui suivent dans ce paragraphe sont principalement tirées de J.GAYON (1997). Voir aussi P.-A. TAGUIEFF (1992).

6 Claude LÉVI-STRAUSS, *Race et histoire*, Paris, Unesco, La question raciale devant la science moderne, 1952, 50 p. Repris dans : Claude LÉVI-STRAUSS, *Anthropologie structurale II*, Paris, Plon, 1973, 450 p. ; p. 377-422.

7 Unesco, *Déclaration sur la race*, 18 juillet 1950, § 6. Cité par P.-A. TAGUIEFF (1992 : 228).

En 1951, une seconde concertation organisée par l'Unesco aboutit à une *Déclaration sur la race et les différences raciales*, rédigée par un groupe de généticiens et de spécialistes de l'anthropologie physique. Les discussions préparatoires à cette déclaration montrent des positions plus partagées : certains participants considèrent que la suppression de *race* est un tour de passe-passe parfaitement inefficace (c'est la position adoptée par les généticiens Lesley Dunn et Theodosius Dobzhansky) ; d'autres, dans le prolongement de la position adoptée en 1950, préconisent l'abandon de *race* et son remplacement par *ethnie* ou par *groupe ethnique* (c'est la position adoptée par l'anthropologue Ashley Mantagu et par le généticien Lionel Penrose). Comme le souligne J. GAYON, l'après-guerre marque la déconstruction biologique de la notion de race humaine, au sens d'une invalidation de cette notion dans le champ théorique des sciences de la vie. Par cette déconstruction, s'achève le passage du mot *race* dans le lexique de la science, passage qui fut en somme assez bref (fin 18<sup>e</sup> siècle - milieu du 20<sup>e</sup> siècle), la race étant, au départ, une notion relevant du discours politique (en français, elle apparaît dans le contexte des débats sur la transmission héréditaire de la noblesse, à la fin du 15<sup>e</sup> siècle).

Certes, on ne saurait ignorer le poids du travail mené après-guerre dans l'effacement relatif de *race* au profit d'*ethnie*, effacement que l'on constate aujourd'hui. Cependant, il ne faut pas négliger un autre fait, qui est moins connu : le travail accompli, bien antérieurement à 1945, et par les racialisés, cette fois, pour diffuser le mot *ethnie*. Les paragraphes qui suivent mettent en évidence et contextualisent les efforts accomplis dans cette direction par les auteurs racialisés, à commencer par Georges Vacher de Lapouge, qui est à l'origine du mot.

Le créateur du mot *ethnie* en langue française est Georges Vacher De Lapouge, qui emploie pour la première fois ce terme en 1896 dans son recueil *Les Sélections sociales*<sup>8</sup>. À partir du grec *ethnos*, G. Vacher de Lapouge forme deux termes : « J'ai proposé *ethne* ou *ethnie*, vocables dont le premier est plus correct, le second plus facile à prononcer. »<sup>9</sup> (Dans les discours savants, au cours des années 1930, le terme le plus facile à prononcer l'emportera définitivement sur le terme le plus correct.) Grâce au substantif *ethnie*, Georges Vacher de Lapouge, théoricien de la race et de la sélection, entend affiner sa description des groupes humains : de son point de vue, *nation* permet de décrire les humains selon leur appartenance à une entité politique et sociohistorique, *race* décrit les humains selon leurs caractéristiques biologiques et physiques communes, *ethnie* décrit les humains par la langue et la culture partagées. Plusieurs racistes et racialisés des années 1930-40 reprendront la distinction *race/ethnie* ainsi proposée. Le doriote Jacques Boulenger, par ailleurs assez

8 Georges Vacher de Lapouge, *Les Sélections sociales. Cours de science politique professé à l'université de Montpellier (1888-1889)*, Paris, Albert Fontemoing, 1896, 503 p. Sur Georges Vacher de Lapouge (1854-1936) et ses conceptions ethnoraciales, voir : P.-A. TAGUIEFF (1991, 1994, 1998 : 91-163) ; A. BÉJIN (1982 et 1996) ; C. COHEN (1991) ; G. THUILLIER (1977).

9 Cité par A. BÉJIN (1996 : 4 390).

critique sur le travail de G. Vacher de Lapouge en général, lui rend tout de même hommage en ce qu'il a « distingu[é] plus nettement que son prédécesseur [Arthur de Gobineau] la race de l'ethnie (et c'est capital) »<sup>10</sup>.

Mais le grand promoteur de *ethnie* dans les années 1930-40 est George Montandon, médecin versé dans l'anthropologie, d'abord théoricien ethno-racial pour devenir, à la fin des années 1930, un militant antijuif actif puis l'expert en race juive auprès du régime de Vichy<sup>11</sup>. Le géographe et historien Roland BRETON explique qu'au milieu des années 1930 le mot *ethnie* était encore « en compétition, dans les milieux scientifiques, avec d'autres néologismes plus savants proposés çà et là : *ethnos, ethnicum, ethnea* » (R. BRETON, [1981] 1992 : 5). Fort des talents de pédagogue que lui reconnaissent ses contemporains, George Montandon permet au terme *ethnie* de « l'emporter en lui gagnant une certaine audience dans un public plus large » (R. BRETON, *idem*).

Prenant appui sur l'autorité du comte Arthur de Gobineau et sur celle de Georges Vacher de Lapouge, Montandon ne cesse de faire valoir, à partir du livre qu'il publie en 1933 et dans ses ouvrages ultérieurs<sup>12</sup>, l'utilité de la notion d'*ethnie*. En mars 1941, George Montandon fait paraître le premier numéro d'une revue qu'il nomme *L'Ethnie française* – titre explicitement choisi en référence au livre qu'il avait édité chez Payot en 1935 –, laquelle sera publiée très irrégulièrement jusqu'en avril 1944, avec pour sous-titre *Revue mensuelle de doctrine ethno-raciale et de vulgarisation scientifique*<sup>13</sup>. La revue rend compte, notamment, des travaux menés au sein de l'Institut d'Études des Questions Juives (IEQJ, transformé en mars 1943 en IEQJER, Institut d'Études des Questions Juives et Ethno-Raciales), que Montandon dirige à partir de janvier 1943. Dans presque chacun des nombreux articles qu'il publie tout au long de la parution de *L'Ethnie française*, George Montandon explique inlassablement la centralité de la notion d'*ethnie* pour la description des groupes humains. Il en va de même dans l'hebdomadaire collaborationniste et antisémite

10 Jacques Boulenger, *Le Sang français*, Paris, Denoël, coll. Aspects de la science, 1943, 349 p. Cité par P.-A. TAGUIEFF (1998 : 151).

11 Sur George Montandon (1879-1944, pour le prénom duquel il existe deux graphies) et ses travaux, voir M. KNOBEL (1988 et 1999) ; R. MEYRAN (1999) ; D. FABRE (1997) ; P. BIRNBAUM (1993 : 187-198).

12 Voir, de George Montandon à partir de 1933 : *La race, les races. Mise au point d'ethnologie somatique*, Paris, Payot, coll. Bibliothèque scientifique, 1933, 299 p. ; *L'ologenèse culturelle. Traité d'ethnologie cyclo-culturelle et d'ergologie systématique*, Paris, Payot, coll. Bibliothèque scientifique, 1934, 778 p. ; *L'Ethnie française*, Paris, Payot, coll. Bibliothèque scientifique, 1935, 240 p. ; *Comment reconnaître et expliquer le Juif ?* suivi de *Portrait moral du Juif*, Paris, Nouvelles Éditions Françaises, 1940, 94 p.

13 La collection intégrale de *L'Ethnie française* a fait l'objet d'une réédition en fac-similé en 1993, sous le titre *Georges Montandon et L'Ethnie française (1941-1944)*. D'après nos investigations personnelles, la publication de cet ouvrage, édité par une très éphémère maison d'édition nommée Archives d'histoire de l'ethnologie (Paris), était vraisemblablement destinée à faire circuler les thèses de Montandon dans les milieux d'extrême droite et néo-nazis.

*La Gerbe*, où il écrit régulièrement entre 1940 et 1944, ou encore dans *Au Piloni*, où il signe occasionnellement des articles.

*Ethnie*, tel que conçu par G. Montandon, est un hyperonyme de *race* : « l'ethnie ne s'oppose pas à la race : elle l'englobe »<sup>14</sup>. Le caractère central de l'*ethnie* s'explique par la définition que G. Montandon donne de ce terme :

« L'*ethnie* est le groupement *naturel* défini par la totalité des caractères humains, à répartir en cinq rubriques : *somatiques* (c'est-à-dire raciaux proprement dits), *linguistiques*, *religieux* (important pour la définition de certaines ethnies, comme l'ethnie juive), *culturels* et *mentaux* »<sup>15</sup>.

Notons que, par son caractère central dans la théorie et par sa dimension englobante relativement à d'autres notions, l'*ethnie* telle qu'elle est envisagée par George Montandon est assez proche de ce que les nazis, à la même époque, appellent *Volkstum*. Dérivé du substantif *Volk*, le substantif *Volkstum* pourrait être traduit par *nationalité* ou par *caractère national*. Mais, en réalité, pas plus que *Volk* ne se résume à *peuple*, *Volkstum* ne se laisse saisir dans ses traductions. Valorisé dans le mouvement romantique allemand, *Volkstum* désigne la tradition populaire sur un mode essentialiste : le *Volkstum* est l'esprit originel du peuple, l'essence ou l'âme de la nation (mais une nation envisagée comme une « nation ethnos »), son principe unificateur<sup>16</sup>. Plus tard, dans le vocabulaire nazi, *Volkstum* se double d'une dimension raciale et désigne pourrait-on dire la « peuplité comme race ». Le Code pénal national-socialiste de 1933 énonce ainsi : « Il est du devoir de l'État national-socialiste de mettre un terme au métissage racial intervenu en Allemagne depuis des siècles et de faire en sorte que le sang nordique, encore dominant aujourd'hui dans le *Volkstum* allemand, imprègne à nouveau notre vie de sa qualité particulière. »<sup>17</sup> À l'instar de l'*ethnie* chez Montandon, le *Volkstum* des années 1930-40 englobe la race.

En conséquence du caractère central, à ses yeux, de la notion d'*ethnie*, George Montandon utilise modérément les mots *race* et *racial* dans ses écrits. Mais il fait un usage abondant des mots *ethnie* et *ethnique*, qu'il contribue à diffuser en langue française. On peut noter que cette diffusion demeure néanmoins modeste : dans la France des années 1930-40, c'est bien le mot *race* qui domine. Une telle prééminence est vérifiable à la lecture de documents d'époque, où *race* et ses dérivés sont beaucoup plus employés que ne le sont *ethnie* et ses dérivés. Elle est également attestée par divers énoncés qui commentent le mot *race* comme un mot d'emploi courant, comme cet énoncé de la fin de l'année 1933 : « Aujourd'hui où non seulement les savants, mais aussi le grand public, parlent couramment de races, de racisme, une mise au point scientifique du sujet est réellement d'actualité. »<sup>18</sup>

14 George Montandon, « Racisme et Juifs », *L'Ethnie française*, n°7, janvier 1943, p. 2-6.

15 George Montandon, « Ce que signifie ethnie française », *L'Ethnie française*, n°1, mars 1941, p. 2-4. Souligné par Montandon.

16 Voir H. BAUSINGER ([1971] 1993 : 33-37 et 68-72).

17 Cité par É. CONTE et C. ESSNER (1995 : 214).

18 Extrait d'un article paru dans *La Revue scientifique*, 23 décembre 1933. Cité dans les pages promotionnelles non paginées réalisées par les éditions Payot pour le livre

L'initiative de Montandon, bien que menée avec la méthode d'un esprit pédagogue et la détermination d'un homme convaincu, est donc loin d'être couronnée par le succès ; d'où le fait que les antiracistes d'après-guerre auront affaire à *race*, et non à *ethnie*.

*Ethnie* et les termes qui en dérivent ont ainsi fait l'objet, en France, de deux promotions successives.

D'abord, dans un contexte raciste et racialiste qui s'étend de la fin du 19<sup>e</sup> siècle aux années 1940, *ethnie* est valorisé parce qu'il complète utilement *race* et permet d'affiner la description. Notons qu'il est possible de voir les prolongements de cette promotion dans les développements contemporains d'un « racisme sans race », lequel postule l'irréductibilité des différences culturelles plutôt que celle des différences biologiques héréditaires. Ce « racisme sans race » implique – et produit, de fait, dans les discours – une marginalisation relative de *race* et une mise en avant des termes *ethnie*, *culture*, *identité*, *tradition*, *mentalités* ou encore *civilisation*. Les discours et les pratiques qui opèrent de telles discriminations ont opportunément saisi qu'il existe, comme le souligne Pierre-André TAGUIEFF, une « indépendance fonctionnelle du racisme par rapport à l'évaluation scientifique du terme de "race" » (P.-A. TAGUIEFF, [1987] 1990 : 106-107) et qu'« en finir avec le concept scientifique de race ou avec son primat méthodologique n'équivaut nullement à éradiquer l'efficacité symbolique de la racisation » (*op. cit.* : 106).

Ensuite, dans le contexte antiraciste qui s'organise peu à peu après 1945, le mot *ethnie* voit sa diffusion valorisée, mais cette fois en ce qu'il permettrait de remplacer le mot *race* désormais entaché. Ce second contexte de diffusion est vraisemblablement le mieux connu aujourd'hui, le plus vif dans les mémoires de tout un chacun.

## 2. *Ethnie* et *race* : recouvrements sémantiques

Le passage de *race* à *ethnie* dans de nombreux discours est rendu d'autant plus facile que ces deux mots, loin d'être séparés par une cloison étanche dans la signification, présentent des recouvrements sémantiques forts. Dans la plupart des dictionnaires de langue, une des acceptions de *race* (la race comme groupe culturel) recouvre l'acception principale d'*ethnie* (en revanche *ethnie* renvoie rarement à *race*). Par exemple, le *Trésor de la langue française* enregistre parmi les acceptions de *race* :

1. « Groupement naturel d'êtres humains, actuels ou fossiles, qui présentent un ensemble de caractères physiques communs héréditaires, indépendamment de leurs langues et nationalités ».

---

de George Montandon, *La race, les races. Mise au point d'ethnologie somatique*, et figurant à la fin de l'ouvrage de Montandon, *L'ologénèse culturelle. Traité d'ethnologie cyclo-culturelle et d'ergologie systématique*, Paris, Payot, coll. Bibliothèque scientifique, 1934, 778 p.



2. « Ensemble de personnes qui présentent des caractères communs dus à l'histoire, à une communauté actuelle ou passée, de langue, de civilisation sans référence biologique dûment fondée ».

La seconde acception de *race*, qui se définit par le culturel et en opposition au biologique, correspond étroitement à l'acception d'*ethnie* donnée par le même *Trésor de la langue française* :

« Groupe d'êtres humains qui possède, en plus ou moins grande part, un héritage socio-culturel commun, en particulier la langue ».

Les dictionnaires enregistrent plutôt l'inverse de ce que l'on observe en discours : selon les dictionnaires, *race* fonctionnerait comme hyperonyme d'*ethnie* ; dans les discours contemporains, *ethnie* a tendance à fonctionner comme hyperonyme de *race*.

Cette divergence entre discours lexicographique et discours courants ne doit pas empêcher de voir la conclusion essentielle de ces observations : *race* et *ethnie* ne sont pas étrangers l'un à l'autre du point de vue sémantique. Dans certains énoncés, un dérivé de *race* et un dérivé d'*ethnie* sont employés avec une co-référence qui suggère une proximité sémantique étroite des deux radicaux. Ainsi quand un journaliste utilise *séparation ethnique* comme anaphore de *démarcation raciale* :

« À Los Angeles, la démarcation est aussi, avant tout, raciale [et non pas sociale]. Quartiers blancs, quartiers noirs, hispaniques, coréens, chinois, cambodgiens... Cette séparation ethnique des quartiers résulte de la politique de ségrégation systématique sur les lieux de travail, à l'école et dans la vie publique, qui a prévalu jusqu'en 1940 »<sup>19</sup>.

Ainsi, encore, quand un journal utilise successivement *tension interethnique* et *incidents raciaux* pour désigner la même chose, dans cet article titré « Tension interethnique sur l'île aux Chiens » :

« Depuis l'élection, en septembre, d'un membre du parti fasciste BNP au conseil municipal de ce quartier populaire du sud-est de Londres, les incidents raciaux se multiplient »<sup>20</sup>.

Le remplacement partiel de *race* par *ethnie* explique en partie que les dérivés d'*ethnie* soient porteurs de l'idée de race : le terme *ethnie* étant venu se substituer à *race*, il en récupère partiellement les capacités désignatives. On rencontre en effet des énoncés dans lesquels un dérivé du radical *ethnie* renvoie à la race biologique, ou désigne des races biologiques. Un journaliste, après avoir évoqué la co-présence à Los Angeles « des Noirs », « des Asiatiques » et « des Blancs », donc de groupes définis biologiquement, explique au sujet de la cohabitation de ces groupes :

« Dans la rue, toutes les ethnies peuvent se mélanger ; pas les gangs »<sup>21</sup>.

19 Ivan Trousselle, « Les quartiers ethniques de Los Angeles », *La Croix*, 17 octobre 1995, p. 4.

20 Chapeau d'un article de Fabrice Rousselot, « Tension interethnique sur l'île aux Chiens », *Libération*, 5 avril 1994, p. 10.

Comme en témoigne cet article, *ethnies* peut ainsi désigner des *racés*.

Certains énoncés rencontrés dans un corpus que nous avons constitué pour l'étude de la formule *purification ethnique*<sup>22</sup> montrent également que des dérivés de *ethnie* peuvent être porteurs de l'idée de race, et que la formule *purification ethnique* peut être interprétée comme renvoyant à du racial. On ne comprend pas autrement un énoncé de Pierre Bouretz, rédacteur en chef d'*Esprit*. Celui-ci, dans *La Croix*<sup>23</sup>, explique que les actes commis par les nationalistes serbes relèvent du crime contre l'humanité. Ces actes en ont, écrit-il, « la forme » (« puisqu'ils touchent essentiellement des civils »). Ils en « ont aussi les motifs : politique d'hégémonie idéologique, facteur religieux, critères raciaux lorsqu'est visée une entreprise de "nettoyage ethnique" poursuivant le projet d'une "purification ethnique". »

C'est également cette présence de l'idée de race dans les termes dérivés de *ethnie* qui rend cohérent ce chapeau d'article paru dans un hebdomadaire d'information générale pour adolescents :

« Serbes, Croates et Musulmans s'affrontent en Bosnie-Herzégovine. Les Serbes poursuivent leur "nettoyage ethnique", synonyme d'extermination raciale »<sup>24</sup>.

### 3. *Ethnie* perçu comme euphémisme de *race*

Si *ethnie* peut renvoyer à *race* (et réciproquement, surtout d'après les dictionnaires), les deux termes ne sont pas pour autant envisagés comme égaux dans leur manière de viser le référent à nommer : *ethnie* et ses dérivés sont fréquemment ressentis comme des modes d'accès détournés, indirects, à l'objet désigné, alors que *race* et ses dérivés nommeraient frontalement. Autrement dit, *ethnie* est perçu comme un euphémisme.

Cette caractérisation, celle-là même qui conduit de nombreux locuteurs à porter sur *ethnie* ce que nous appelons un « jugement d'euphémisation »<sup>25</sup>, nous

21 Jean-Paul Mari, « USA : les nouveaux sauvages » [article sur les gangs à Los Angeles], *Le Nouvel Observateur*, 19 août 1988, p. 40-42.

22 Ce corpus, élaboré dans le cadre de notre thèse de doctorat en sciences du langage (A. KRIEG, 2000), est composé d'énoncés provenant principalement de la presse française et comportant plus de 5 000 occurrences de variantes de la formule *purification ethnique*. (On désigne par variante de la formule une unité ou une suite d'unités renvoyant à la formule, comme *purification ethnique*, *nettoyage ethnique*, *épuration ethnique*, *ethniquement pur*, *pureté ethnique*, *ont épuré ethniquement*, *autonettoyage ethnique*...) Voir également l'ouvrage qui est issu de deux des six chapitres de la thèse : A. KRIEG-PLANQUE (2003).

23 Pierre Bouretz, « Crime contre l'humanité », *La Croix*, 12 août 1992, p. 14. Les citations qui suivent sont extraites de cette tribune.

24 Chapeau d'un article de Pierre Bruynooghe, « Yougoslavie : le pays à feu et à sang », *Les Clés de l'actualité*, 20 août 1992, p. 2.

25 Sur le jugement d'euphémisation et sur l'euphémisme comme catégorie d'évaluation axiologique, c'est-à-dire sur le fait qu'un euphémisme est un euphémisme pour quelqu'un (ou pour une communauté, ou un groupe, un parti, une époque... mais non pas en soi), voir A. KRIEG-PLANQUE (2004).

semble directement liée aux conditions de la promotion d'*ethnie* et de ses dérivés dans l'après-guerre : en utilisant *ethnie*, on ne ferait que remplacer un terme devenu inutilisable par un autre terme plus présentable, car moins marqué discursivement (perçu comme tel).

Par exemple, c'est parce qu'ils refusent de participer à ce qu'ils envisagent comme des « stratégies d'euphémisation », selon l'expression d'Étienne BALIBAR (1992 : 249), que certains participants à un colloque organisé en 1992 sur le sujet « Le mot *race* est-il de trop dans la Constitution française ? »<sup>26</sup> répondent par la négative à cette question. C'était le même motif qui avait amené certains des participants aux débats organisés par l'Unesco dans les années 1950 à considérer comme une fausse bonne idée le remplacement de *race* par *ethnie* ou par *groupe ethnique*. Plus récemment, le même argument a été employé dans le contexte de débats suscités par une proposition de loi tendant à supprimer le mot *race* de la législation française<sup>27</sup>. Pascal Clément, par exemple, président de la Commission des lois, opposé à la proposition, avait tenu le propos suivant (parlant de lui à la troisième personne, comme il est d'usage dans ce type de texte) :

« Après avoir indiqué qu'une ethnie était, selon sa définition la plus répandue, une société humaine réputée homogène, fondée sur une conception partagée d'une même origine et possédant la même culture et la même langue, il a observé que ses attributs lui semblaient très proches de ceux communément attribués à la race et qu'en conséquence, la proposition de loi procédait par euphémisme en adoptant une démarche inspirée par une préoccupation "politiquement correcte" mais juridiquement infondée »<sup>28</sup>.

Dans la presse, on rencontre des énoncés qui, sur des modes divers, caractérisent *ethnie* ou un de ses dérivés comme terme qui masque le réel, qui nomme lâchement ou qui cache un autre terme, que ce terme soit *race* lui-même :

« Cache-misère de la race, la notion d'*ethnie* tombe en France sous le coup de diverses prohibitions »<sup>29</sup>.

ou un autre mot :

« Les guerres tribales (appelées aujourd'hui "*rivalités ethniques*" en politiquement correct) y demeurent [en Afrique] un phénomène massif, comme en témoigne la tragédie rwandaise »<sup>30</sup>.

26 Les actes de ce colloque sont publiés dans *Mots. Les langages du politique* (1992).

27 Cette proposition de loi avait été déposée le 13 février 2003 à l'initiative du député Michel Vaxès. Elle tendait « à supprimer le mot "race" et à remplacer certains adjectifs dérivés de ce terme, tels que "racial" et "raciaux", par l'adjectif "ethnique" ». La Commission des lois de l'Assemblée nationale a refusé d'examiner le texte, estimant notamment que le mot *race* était plus utile à la lutte contre le racisme que ne le serait la suppression de ce terme.

28 Pascal Clément. Examen en commission de la proposition de loi de Michel Vaxès et plusieurs députés tendant à la suppression du mot *race* de la législation (n°623). Réunion du 5 mars 2003. Compte rendu n°30.

29 Tribune de Norbert Rouland, « La France et ses peuples autochtones », *Le Figaro*, 19 juin 1996, p. 2. Souligné par Rouland.

Le fait qu'*ethnie* et *ethnique* soient perçus comme des euphémismes laisse prévoir dans les discours contemporains un emploi de ces termes pour le moins embarrassé : utiliser des mots qui nomment de façon détournée n'est jamais perçu positivement dans un monde où le « penser juste » est supposé s'assortir d'un usage du « mot juste », visant en quelque sorte directement le réel.

#### 4. *Ethnie* et *ethnique* : des hétéro-désignants négatifs

*Ethnie* n'existe pas seulement par ses ressemblances et ses différences avec *race* : il est possible de s'intéresser à *ethnie* et à ses dérivés pour eux-mêmes. Tels qu'ils fonctionnent dans l'univers discursif contemporain de langue française, la caractéristique la plus remarquable de ces termes est qu'ils participent, sur des modes divers, à l'hétéro-désignation : *ethnie* désigne « les autres »<sup>31</sup>, ou encore, comme l'écrit Annamaria RIVERA, « ce sont toujours les autres qui sont "ethniques" »<sup>32</sup>. *Ethnie* apparaît comme un terme qui permet de nommer des représentations de l'altérité, ou encore de construire des catégories « altérisées », pour reprendre le mot de Colette GUILLAUMIN ([1972] 2002 : 13). Dans les pages qui suivent, nous nous proposons d'analyser précisément en quoi les *ethniques* sont des « autres ».

À un premier niveau, intuitif et rapide, il semble qu'*ethnie* participe à l'hétéro-désignation dans l'ordre de la géographie. *Ethnie* désignerait « les autres lointains ». On parlera ainsi d'*ethnies* en Afghanistan, dans le Caucase ou en Afrique (à propos de laquelle on parlera par exemple des Dinkas comme de la « principale ethnie du sud du Soudan »<sup>33</sup> ou des Hutus comme de l'« ethnie majoritaire »<sup>34</sup> au Burundi). Mais on ne parlera pas d'*ethnie française* – différence notable avec la période 1930-40 –, pas plus qu'on ne parlera d'*ethnie bretonne*, d'*ethnie alsacienne*, d'*ethnie maghrébine* ou d'*ethnie corse* (mais bien de *culture bretonne*, de *communauté maghrébine* et de *peuple corse*<sup>35</sup>). On notera qu'en revanche il reste possible, pour désigner des faits ou des événements se produisant en France, d'avoir recours à l'adjectif *ethnique*<sup>36</sup>

30 Alain Griotteray, « Un rêve africain », *Le Figaro Magazine*, 7 avril 1994, p. 46. Souligné par Griotteray.

31 Nous écrivons « les autres », et non pas « l'Autre », « l'autre » ou « autrui », car ce n'est pas la relation d'un sujet à un autre sujet qui est en cause, mais, comme dans *Nous et les autres* de Tzvetan TODOROV (1989), la relation entre « nous », le groupe culturel et social auquel j'appartiens, et « les autres », ceux qui appartiennent à des groupes culturels et sociaux identifiés comme différents du mien.

32 A. RIVERA (1999 : 44). Voir également J.-L. FOURNEL et J.-C. ZANCARINI (2000).

33 Pierre Blanchet, « Soudan : les aiguilleurs de la survie », *Le Nouvel Observateur*, 7 octobre 1988, p. 54.

34 Brève non signée, « Burundi. Une vingtaine de personnes ont été tuées lundi dans le nord du pays », *Libération*, 23 novembre 1994, p. 15.

35 Expression utilisée lors des débats sur la réforme du statut de la Corse, et qu'invalida finalement, en mai 1991, le Conseil constitutionnel.

36 Par exemple : « Aujourd'hui, leur nombre [celui des Noirs vivant en France] a décuplé. Population de plus en plus jeune, vivante, visible, composée d'Africains,

(y compris en dehors des discours d'extrême droite, qui en font pour leur part un emploi singulier et singulièrement fréquent<sup>37</sup>). Cette remarque indique que le rapport de l'adjectif *ethnique* au nom *ethnie* n'obéit pas aux lois de la physique moderne (rien ne se perd, rien ne se crée), phénomène que nous avons analysé ailleurs comme relevant d'une ambiguïté relationnelle associée à une sous-détermination énonciative<sup>38</sup>.

À l'appui de cette thèse intuitive selon laquelle *ethnie* sert à l'hétéro-désignation dans l'ordre de la géographie, certains emplois de l'adjectif *ethnique* semblent révéler le parfum de lointain qui s'exhale de ce terme. Dans le domaine des vêtements et accessoires de mode<sup>39</sup>, dans celui de l'ameublement et de la décoration intérieure<sup>40</sup>, ou encore dans l'industrie alimentaire et la restauration<sup>41</sup>, *ethnique* fonctionne comme synonyme d'*exotique*. Par exemple :

« Tissus aztèques bariolés, rayons aux parfums d'épices, promotions sur les tacos et autre guacamole... La mode est aux produits ethniques »<sup>42</sup>.

Dans la même perspective, l'emploi substantival de l'adjectif peut désigner les produits exotiques (ainsi peut-on lire que « l'ethnique se développe surtout au rayon frais »<sup>43</sup>). N'est *ethnique*, dans ces emplois, que ce qui est réellement perçu comme étranger aux habitudes (en l'occurrence, les habitudes

---

mais aussi d'Antillais, les Blacks font désormais partie de notre paysage ethnique ». (Patrick Séry et Macha Séry, « Les défis des Blacks à la France », *L'Événement du jeudi*, 16 septembre 1993, p. 67-69.)

37 On trouve fréquemment l'adjectif *ethnique* dans les colonnes de la presse d'extrême droite, à travers des expressions telles que *banlieue ethnique*, *dealer ethnique*, *voyou ethnique*, *quartier ethnique*, *bande ethnique*.

38 En quelques mots, voici comment nous envisageons le rapport entre *ethnique*, adjectif dénominal, c'est-à-dire dérivé du nom (ou, ici, perçu comme tel), et le substantif *ethnie*. Nous considérons que *ethnique* est à la fois relationnement ambigu (c'est-à-dire que l'adjectif ne fait pas apparaître univoquement la relation qui s'établit entre le nom *ethnie* dont il dérive et le nom qui le régit – par exemple *conflit* dans *conflit ethnique*) et énonciativement sous-déterminé (c'est-à-dire qu'il laisse dans un état de sous-détermination la prise en charge énonciative du terme *ethnie* qui lui est sous-jacent – dit autrement, le terme *ethnique* est sous-déterminé dans la prise en charge du présupposé d'existence d'« ethnies » comme catégorie du monde). Pour plus de détails sur ce fonctionnement de l'adjectif dénominal, voir A. KRIEG (2002).

39 Voir Laurence Benaim, « Jean-Paul Gaultier : ethnique chic », *Le Monde*, 23-24 octobre 1988, p. 12. ; « L'ethnique chahute le strict », pages mode dans *Elle*, 23 septembre 1996, p. 106-107.

40 Voir Emmanuelle Toscan du Plantier, « Ethnique », *L'Express*, 21 janvier 1993, p. 32. Le lecteur pourra également consulter un catalogue de vente par correspondance aux rubriques décoration, ameublement ou linge de maison.

41 Voir Sylvain Aubril, « L'ethnique rattrapé par la crise », *LSA*, Paris, n°1586, 28 mai 1998, p. 58-59. ; Sylvain Aubril, « Le portrait-robot du consommateur de plats ethniques se dessine », *LSA*, n°1591, 2 juillet 1998, p. 38-39. ; Sylvie Guingois et Bruno Askenazi, « Le courant ethnique fait école », *LSA*, n°1607, 19 novembre 1998, p. 62-65.

42 Joëlle Frasnetti, « En vogue : l'ethnique, la chaleur », *Le Parisien*, 30 avril 1994, p. 3.

43 Sylvie Guingois et Bruno Askenazi, « Le courant ethnique fait école », *LSA*, n°1607, 19 novembre 1998, p. 62-65.

des Français). C'est ainsi que « les raviolis ou le couscous » appartiennent à « l'ethnique d'antan »<sup>44</sup>, selon un hebdomadaire professionnel spécialisé dans la distribution. Autrement dit, ces plats ne sont plus des produits ethniques, puisqu'ils ont été « assimilés » ou « intégrés » – précisément – aux pratiques alimentaires de la société française.

Cependant, la valeur d'*ethnie* comme désignant « les autres lointains » nous apparaît comme une conséquence finalement mineure d'une caractérisation des « autres » bien plus radicale, et que supporte le mot *ethnie*. Cette caractérisation, dans le sillage de laquelle l'hétéro-désignant à valeur géographique s'est peut-être formé, est une caractérisation où « les autres » sont autres politiquement et dans leur système de valeurs : *ethnie* est un hétéro-désignant à valeur politique et désigne « les autres différents dans le politique ». L'acception moderne d'*exotique* (« Qui provient des pays lointains et chauds », dit le *Nouveau Petit Robert*) est alors à reverser dans son étymologie (*étranger*) et dans son acception plus ancienne (« Qui n'appartient pas aux civilisations de l'Occident »). Ce n'est pas tant parce que l'Afrique est plus éloignée de l'Hexagone que ne l'est la Corse (ou Brest de Paris) que ses habitants y sont décrits à l'aide des dérivés d'*ethnie*, mais parce que ceux-ci sont supposés fonctionner dans un système politique différent du « nôtre ».

De ce point de vue, *ethnie* retrouve les origines historiques que le terme avait égarées chez les racistes des années 1930-40. En effet, si le mot *ethnie* arrive en langue française tardivement, sous la plume de Vacher de Lapouge, c'est bien antérieurement à 1896 que des cousinages existent en grec, en latin, et en ancien et moyen français, toujours avec des acceptions qui en font des hétéro-désignants négatifs. Avant l'innovation proposée par Vacher de Lapouge, le mot grec *ethnikos*, dérivé de *ethnos*, donne naissance à des mots du latin ecclésiastique, qui passeront ensuite en français<sup>45</sup>. Il est essentiel pour notre propos de cerner les valeurs de ces différents termes : une exploration de leur trajectoire éclaire la constance historique du fonctionnement observable aujourd'hui dans l'univers discursif français. *Ethnos*, chez les Grecs anciens, désigne toute classe d'êtres vivants, animaux ou humains, qui vivent ensemble. Plus restrictivement, *ethnos* désigne les peuples qui ne sont pas organisés en *polis* : Aristote définit l'*ethnos* comme une population qui vit hors du système de la Cité. Annamaria RIVERA (1999 : 47) commente ainsi cette acception aristotélicienne et rappelle combien *ethnie*, dès l'origine, caractérise les autres par leur caractère déficitaire :

« La *polis* était une cité-État, une communauté dotée de coutumes et de lois bien définies, alors que l'*ethnos* désignait une population aux institutions mal affirmées, une forme apolitique d'organisation sociale, antérieure et inférieure à la *polis*. Les

44 Sylvain Aubril, « Le portrait-robot du consommateur de plats ethniques se dessine », *LSA*, n°1591, 2 juillet 1998, p. 38-39.

45 Les informations qui suivent sont principalement tirées du *Littré*, du *Trésor de la langue française* et du *Dictionnaire historique de la langue française*. Voir aussi M. CASEVITZ et L. BASSET (1996).

*ethnê* étaient en somme les sociétés autres, celles des Grecs pour ainsi dire “incivils” et celles des “Barbares”, qui ne parlaient pas la langue grecque ».

A partir du mot grec *ethnikos*, le latin d’Église forme *ethnicus*, qui sert à désigner les nations et les superstitions païennes. Ce sont donc toujours « les autres » étrangers au système qui se trouvent désignés, à ceci près qu’il est question du système religieux, et non plus politique, ce qui n’est pas radicalement différent dans un monde où le religieux et le politique s’associent pour assigner à chacun sa place dans la société et pour assigner à chaque société sa place à l’égard des autres groupes humains. C’est avec son acception strictement religieuse que le mot arrive à la langue française, comme substantif d’abord, avec deux graphies (*etnique*, 13<sup>e</sup> siècle, puis *ethnique*, milieu du 16<sup>e</sup> siècle), puis comme adjectif (*ethnique* au milieu du 16<sup>e</sup> siècle, puis *ethnique* au milieu du 18<sup>e</sup> siècle). A partir du milieu du 18<sup>e</sup> siècle, *ethnique* rompt avec ses origines latines ecclésiastiques. Son étroite synonymie avec *païen*, qu’attestent les dictionnaires d’ancien et moyen français, s’efface, et l’adjectif *ethnique* sort du domaine religieux pour servir à désigner ce qui est relatif à une population, dans le domaine métalinguistique d’abord<sup>46</sup>, où cet emploi existe toujours. Après qu’en 1896 Vacher de Lapouge a créé le substantif *ethnie*, l’adjectif déjà existant s’empare dans son trajet du néologisme nouvellement forgé : *ethnique* peut qualifier « ce qui est relatif à l’ethnie ». Ainsi, contre toute intuition, et contre un sentiment linguistique sans doute assez partagé, cette acception de l’adjectif n’est, comme l’écrit le *Dictionnaire historique de la langue française*, qu’un sens « par extension ».

Les mots *ethnie* et *ethnique* semblent aujourd’hui avoir beaucoup oublié de leur périple dans le discours racialisé, où ils pouvaient servir à l’auto-désignation et désigner positivement, comme lorsque Montandon s’adonnait à l’apologie de « l’ethnie française » dans sa revue du même nom. De leurs origines grecques, latines et françaises anciennes, ils semblent en revanche très bien se souvenir : ils désignent toujours « les autres » extérieurs au système.

Ce système n’est plus celui de la *polis* grecque au sens strict, encore moins celui de la chrétienté, mais celui de la citoyenneté : *ethnie* et *ethnique* caractérisent un groupe en dehors de son rapport à un État. Et, de fait, les différents critères retenus plus ou moins explicitement par les ethnologues et anthropologues pour définir une ethnie (partage d’un auto-désignant, référence à une histoire ou à des mythes communs, unité de langue, territoire commun, endogamie, spécialisation dans l’activité socio-économique<sup>47</sup> ...) ne tiennent pas

46 *Ethnique*, adj., 1752 : qui sert à désigner une population. *Mot ethnique*. « Français » est un nom ethnique. *Ethnique*, subst., 1864 : dénomination d’un peuple. *L’ethnique de France est « Français »*.

47 Ces critères, plus ou moins pertinents selon les régions du globe, ne convergent pas nécessairement. Par ailleurs, depuis les années 1960, la notion d’« ethnie » est considérée comme problématique par les ethnologues et anthropologues eux-mêmes, qui utilisent peu le mot *ethnie* dans leurs travaux, mais plutôt les termes *groupe*, *communauté*, *famille* (de langue)... Sur le caractère problématique de la notion d’« ethnie » en ethnologie et anthropologie, voir principalement : M. BANKS (1996) ; P. POUTIGNAT et J. STREIFF-

compte de la citoyenneté. *Ethnie* et *ethnique* renvoient ainsi à des « autres » qui fonctionnent hors du système évalué positivement, celui de la citoyenneté et du rapport à un État, à des « autres » qui fonctionnent dans un système évalué négativement et qui peut être envisagé à travers des catégories telles que « nation ethnos » ou « communautarisme » par exemple. L'historien anglais enseignant aux États-Unis, Benedict ANDERSON ([1983] 2002), a décrit le processus de construction des États nationaux au moyen de la notion de « communauté imaginée » (« imagined community »), qui rappelle le processus de « communalisation » proposé par Max WEBER ([1922] 1995 : 78-82). D'après B. ANDERSON, les États nationaux se sont constitués grâce à une croyance, diffusée et entretenue notamment par les médias, selon laquelle un ensemble de comportements, d'attitudes et de valeurs est partagé par d'autres personnes avec lesquelles aucun contact interpersonnel ne sera pourtant jamais établi : chaque individu a une chance nulle de rencontrer dans sa vie tous les individus qui sont membres de la communauté, et néanmoins il les imagine comme prochains, semblables et appartenant à la même communauté que lui.

Tels qu'ils sont employés dans l'espace discursif français actuel, *ethnie* et *ethnique* renvoient à des individus et à des groupes dont le fonctionnement échappe à celui d'une « communauté imaginée », soit qu'ils n'y aient pas encore accédé (le système politique sous-tendu par *ethnie* est alors appréhendé comme la survivance d'une organisation archaïque), soit qu'ils y aient accédé, éventuellement incomplètement, puis en soient sortis (le système sous-tendu par *ethnie* est alors appréhendé comme une régression dans le progrès politique). L'usage même de la catégorie « ethnie », en ce sens, accompagne un point de vue évolutionniste sur le devenir des sociétés humaines.

Des énoncés se rapportant à l'espace yougoslave, rédigés au moment de la guerre en Croatie et/ou en Bosnie, témoignent de la négativité de la catégorie « ethnie » en opposition à la « citoyenneté », catégorie marquée de façon positive dans l'espace public français contemporain :

« Il n'y a pas de nationalisme bosniaque, il y a une citoyenneté bosniaque. C'est, en effet, la seule République de Yougoslavie qui a affirmé le primat de la citoyenneté sur l'ethnie. Elle représente en miniature la Yougoslavie démocrate et ouverte dont on aurait pu espérer la création »<sup>48</sup>.

On retrouve la même opposition sous la plume d'un reporter selon lequel il faut soutenir la capitale bosniaque pour la seule raison que « les défenseurs de Sarajevo luttent pour une idée : le droit des citoyens, qui doit primer sur celui des ethnies »<sup>49</sup>. Les mots *communauté*, *religion*, *foi*, *traditions* forment également le pôle négatif de l'« ethnie » qui s'oppose à la « citoyenneté »

---

FENART (1995) ; J.-L. AMSELLE (1990) ; J.-L. AMSELLE et E. M'BOKOLO ([1985] 1999) ; F. BARTH (1969) ; P. MERCIER (1968). Voir également J.-F. GOSSIAUX (2002).

48 Tribune de Yan de Kerorguen et Ariel Nathan, « Faut-il attendre que Sarajevo brûle ? », *La Croix*, 26 mai 1992, p. 22.

49 Laurent Joffrin, « Sarajevo : la colère des abandonnés », *Le Nouvel Observateur*, 21 janvier 1993, p. 52-54.



valorisée, ainsi que l'indique par exemple cet extrait d'une tribune de Salman Rushdie :

« Les habitants de Sarajevo ne se définissent pas en termes de foi ou de communauté, mais simplement – et honorablement – en termes de citoyenneté. Si cette ville tombe, nous serons tous ses réfugiés »<sup>50</sup>.

## Conclusion

Pour conclure, il faut insister sur le fait que ces considérations sur *ethnie* et ses dérivés valent et ne valent que pour la langue française dans ses usages contemporains et dans l'espace public français. Elles ne sont pas *a priori* transposables dans des univers discursifs où règnent non seulement d'autres langues, mais aussi d'autres valeurs socio-politiques, une autre Histoire et d'autres mémoires de l'Histoire. Le linguiste, qui travaille sur la langue, doit croire aux effets que la langue produit par elle-même comme système de contraintes (il « doit croire » au sens bien réel d'une condition de faisabilité de son travail, la croyance étant une disposition non seulement à agir mais encore à raisonner). Il sait, en conséquence, qu'il doit se méfier de tout ce qui, par le fait que la langue existe, affecte le sens<sup>51</sup> : lemmatisations ; traductions de langue à langue qui déplacent les connotations et les domaines d'applicabilité référentielle ; transformations morpho-syntaxiques qui ont pour conséquence d'instaurer de l'univoque alors même que la sous-détermination est constitutive de ce qui est en train de se dire ; manipulations diverses qui ont pour effet d'imposer de l'homogène là où précisément c'est l'hétérogène qu'il faudrait essayer de saisir ; et tout ce qui empêche la mise en évidence des ambiguïtés, qui sont pour un discours à la fois les conditions de sa viabilité et les possibilités de sa mise en péril. L'historien, le politiste, le sociologue, l'anthropologue, eux, doivent croire – là aussi au sens d'un postulat nécessaire – au caractère indépassable des temps historiques et sociaux pour les hommes et femmes qui vivent dans ces temps et ces espaces. Ils savent qu'ils doivent se méfier de l'anachronisme (non pas qu'il faille renoncer aux vertus de celui-ci, mais plutôt qu'il faille avoir conscience qu'on procède par anachronisme quand on y a recours). L'analyste du discours, lui, doit croire aux deux (position nullement intenable, d'ailleurs) : croire que la langue est quelque chose dont il est impossible de se débarrasser, et croire que ces faits de langue qu'il essaie de décrire et d'interpréter ne font sens que dans la société humaine qui les fait advenir en paroles.

Dans le cas d'*ethnie* et de ses dérivés, il ne suffirait pas de dire que toute langue autre que le français nécessiterait une exploration spécifique. Il faudrait ajouter que mériterait une investigation à part entière toute langue telle qu'elle est employée dans un espace public donné. Par exemple, l'univers discursif anglo-américain dispose pour l'essentiel de *ethnic group* et de *ethnic community*

50 Tribune de Salman Rushdie, « La Bosnie en tête », *Libération*, 2 mai 1994, p. 6.

51 Pour plus de détails voir A. KRIEG (2000 : 55-57), A. KRIEG-PLANQUE (2003 : 16) et A. KRIEG-PLANQUE (à paraître en 2006).

(comme seuls équivalents possibles d'une *ethnie* qui n'existe pas sous forme substantivale outre-Atlantique<sup>52</sup>), de *ethnic* et de *ethnic* comme adjectifs jumeaux, et enfin de *race* et de *racial*. Si l'univers discursif anglo-américain appréhende de façon singulière ces termes ainsi que les rapports que ceux-ci entretiennent, c'est non seulement du fait des ressources propres à la langue anglo-américaine, mais aussi du fait, notamment, de conceptions spécifiques de la nation et de la communauté, d'un agenda public différent (mise à l'ordre du jour d'un *Negro problem* par exemple, mais pas d'un *problème de l'immigration*), et d'un découpage académique pour l'instant très peu pratiqué en France<sup>53</sup>. Quant aux espaces publics partiellement francophones – belge, québécois, suisse, algérien, libanais, égyptien, sénégalais, malien... –, rien ne permet de faire l'hypothèse qu'y soient à l'œuvre les mécanismes que nous avons dégagés au cours du présent article.

Dans l'espace public français contemporain, en tout cas, ainsi que nous avons voulu le montrer, *ethnie* et *ethnique* apparaissent comme des instruments et des lieux lexicaux – discrets mais efficaces en discours – de la séparation et de l'évaluation en politique.

Alice KRIEG-PLANQUE  
Université Paris 12 – Val-de-Marne  
Céditec\* – EA 3119

\* Centre d'étude des discours, images, textes, écrits, communications  
<http://www.univ-paris12.fr/www/labos/ceditec>

---

52 On peut signaler le substantif *ethnicity*, mais en sachant qu'il ne recouvre réellement ni *ethnicité* ni *ethnie*.

53 Le découpage en question, qui est encouragé par les travaux des *cultural studies*, répond au point de vue communautariste, ainsi qu'en témoignent la nomenclature des départements universitaires et celle des rayons des librairies : *community studies*, *ethnic studies*, *racial studies* (et *ethnic and racial studies*), *black studies*, *gender studies*, *women's studies*, *gay studies*, *lesbian studies* ...

## BIBLIOGRAPHIE

On trouvera ici les références des textes que nous avons convoqués au moins une fois « en collègue » (mode de dire « avec » ou « contre », par différence avec le mode de dire « sur » qui caractérise la convocation d'un texte « en corpus »). Les références des textes que nous avons cités exclusivement en corpus ne sont pas reprises ici, que ces textes soient des ouvrages, des articles de revue scientifique ou, comme c'était le cas le plus souvent, des articles parus dans la presse écrite. Pour des explications, voir en début d'article la « Remarque sur la présentation des références ».

- ACHARD, Pierre (1997) : « L'engagement de l'analyste à l'épreuve d'un événement », *Langage et Société*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, n°79, mars, p. 5-38.
- ANDERSON, Benedict ([1983] 2002) : *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte.
- AMSELLE, Jean-Loup (1990) : *Logiques métisses. Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Payot, 257 p.
- AMSELLE, Jean-Loup et M'BOKOLO, Elikia (dir.) ([1985] 1999) : *Au cœur de l'ethnie. Ethnie, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, coll. Poche / Sciences humaines et sociales, 225 p.
- BALIBAR, Étienne (1992) : « Le mot race n'est pas "de trop" dans la Constitution française », *Mots. Les langages du politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, n°33, décembre, p. 241-256.
- BALIBAR, Étienne et WALLERSTEIN, Immanuel ([1988] 1997) : *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*, Paris, La Découverte, 307 p.
- BANKS, Marcus (1996) : *Ethnicity: Anthropological Constructions*, Londres, Routledge, 210 p.
- BARTH, Fredrik (dir.) (1969) : *Ethnic Groups and Boundaries. The Social Organisation of Culture Difference*, Londres, George Allen and Unwin, 153 p.
- BAUSINGER, Hermann ([1971] 1993) : *Volkskunde ou l'ethnologie allemande. De la recherche sur l'antiquité à l'analyse culturelle*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 434 p.
- BÉJIN, André (1982) : « Le sang, le sens et le travail : Georges Vacher de Lapouge, darwiniste social, fondateur de l'anthroposociologie », *Cahiers internationaux de sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, vol. 73, p. 323-343.
- (1996) : « Vacher de Lapouge », in TORT, Patrick (dir.), *Dictionnaire du darwinisme et de l'évolution*, Paris, Presses Universitaires de France, 3 volumes, 4 862 p.
- BIRNBAUM, Pierre (1993) : « La France aux Français ». *Histoire des haines nationalistes*, Paris, Seuil, coll. XXe siècle, 395 p.
- BRETON, Roland ([1981] 1992) : *Les ethnies*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je ?, 127 p.
- CASEVITZ, Michel et BASSET, Louis (1996) : « Peuple, nation, État en grec ancien », in RÉMI-GIRAUD, Sylvianne et RÉTAT, Pierre (dir.), *Les mots de la nation*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 321 p. ; p. 153-159.
- COHEN, Claudine (1991) : « Les races humaines en histoire des sciences », in HUBLIN, Jean-Jacques et TILLIER, Anne-Marie (dir.), *Aux origines d'Homo sapiens*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Nouvelle Encyclopédie Diderot, 404 p. ; p. 7-47.
- CONTE, Édouard et ESSNER, Cornelia (1995) : *La quête de la race. Une anthropologie du nazisme*, Paris, Hachette, 451 p.

- DARLU, Pierre (1992) : « Races (humaines) et manuels scolaires », *Mots. Les langages du politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, n°33, décembre, p. 67-75.
- Dictionnaire historique de la langue française* (1994) : REY, Alain (dir.), Paris, Le Robert, 3 vol.
- FABRE, Daniel (1997) : « L'ethnologie française à la croisée des engagements (1940-1945) », in BOURSIER, Jean-Yves (dir.), *Résistances et résistants*, Paris, L'Harmattan, coll. Chemins de la mémoire, 408 p. ; p. 319-400.
- FOURNEL, Jean-Louis et ZANCARINI, Jean-Claude (2000) : « *Ethnie/ethnique*, ou "L'ethnique c'est les autres" », *Cités*, Paris, Presses Universitaires de France, n°2, p. 189-195.
- GAYON, Jean (1997) : « Le philosophe et la notion de race », *L'Aventure humaine*, Paris, Association Diderot, n°8, décembre, p. 19-43.
- GOSSIAUX, Jean-François (2002) : *Pouvoirs ethniques dans les Balkans*, Paris, PUF, 217 p.
- GUILLAUMIN, Colette ([1972] 2002) : *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris, Gallimard, coll. Folio, 378 p.
- (1992) : « Usages théoriques et usages banals du terme *race* », *Mots. Les langages du politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, n°33, décembre, p. 59-65.
- KNOBEL, Marc (1988) : « L'ethnologie à la dérive. George Montandon et l'ethnocratie », *Ethnologie française*, Paris, Armand Colin, tome 18, avril-juin, p. 107-113.
- (1999) : « Georges Montandon et l'ethno-racisme », in TAGUIEFF, Pierre-André (dir.), *L'antisémitisme de plume, 1940-1944. Études et documents*, Paris, Berg International Éditeurs, 620 p. ; p. 277-293.
- KRIEG, Alice (2000) : *Émergence et emplois de la formule « purification ethnique » dans la presse française (1980-1994). Une analyse de discours*, thèse de doctorat en sciences du langage, Université Paris 13, 3 volumes, 840 p.
- (2002) : « L'adjectif *ethnique* entre langue et discours. Ambiguïté relationnelle et sous-détermination énonciative des adjectifs dénominaux », *RSP. Revue de Sémantique et Pragmatique*, Orléans, Presses Universitaires d'Orléans, n°11, p. 103-121.
- KRIEG-PLANQUE, Alice (2003) : « *Purification ethnique* ». *Une formule et son histoire*, Paris, CNRS Éditions, coll. Communication, 523 p.
- (2004) : « Souligner l'euphémisme : opération savante ou acte d'engagement ? Analyse du "jugement d'euphémisation" dans le discours politique », *Semen. Revue de sémiolinguistique des textes et discours* (Presses Universitaires Franc-Comtoises), n°17, p. 59-79.
- (à paraître en 2006) : « "Formules" et "lieux discursifs" : propositions pour l'analyse du discours politique », *Semen. Revue de sémiolinguistique des textes et discours* (Presses Universitaires Franc-Comtoises), n°21.
- LOCHAK, Danièle (1992) : « La *race* : une catégorie juridique ? », *Mots. Les langages du politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, n°33, décembre, p. 291-303.
- LORAUX, Nicole (1980) : « Thucydide n'est pas un collègue », *Quaderni di storia*, Bari, Dedalo Libri, 6<sup>e</sup> année, n°12, juillet-décembre, p. 55-81.
- MERCIER, Paul (1968) : *Tradition, changement, histoire. Les Somba du Dahomey septentrional*, Paris, Anthropos, 1968, 539 p.
- MEYRAN, Régis (1999) : « Écrits, pratiques et faits. L'ethnologie sous le régime de Vichy », *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, n°150, avril-juin, p. 203-212.

- Mots. Les langages du politique* (1992), Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, n°33, décembre (« “Sans distinction de... race” »).
- Le Nouveau Petit Robert* (1993), sous la dir. de REY-DEBOVE, Josette et de REY, Alain, Paris, Le Robert.
- POUTIGNAT, Philippe et STREIFF-FENART, Jocelyne (1995) : *Théories de l'ethnicité*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Le Sociologue, 272 p.
- RIVERA, Annamaria (1999) : « Ethnie – Ethnicité », *La Revue du MAUSS*, Paris, La Découverte, n°13, 1er semestre, p. 43-60.
- TAGUIEFF, Pierre-André ([1987] 1990) : *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, La Découverte, 644 p.
- (1991) : « L'introduction de l'eugénisme en France : du mot à l'idée », *Mots. Les langages du politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, n°26, mars, p. 23-45.
- (1992) : « Du racisme au mot “race” : comment les éliminer ? Sur les premiers débats et les premières Déclarations de l'Unesco (1949-1951) concernant la “race” et le racisme », *Mots. Les langages du politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, n°33, décembre, p. 215-239.
- (1994) : « Eugénisme ou décadence ? L'exception française », *Ethnologie française*, Paris, Armand Colin, tome 24, janvier-mars, p. 81-103.
- (1998) : *La couleur et le sang. Doctrines racistes à la française*, Paris, Éditions Mille et une nuits, coll. Les Petits Libres, 206 p.
- THUILLIER, Guy (1977) : « Un anarchiste positiviste : Georges Vacher de Lapouge », in GUIRAL, Pierre et TEMIME, Émile (dir.), *L'idée de race dans la pensée politique française contemporaine*, Paris, Éditions du CNRS, 281 p. ; p. 48-65.
- TODOROV, Tzvetan (1989) : *Nous et les autres. La réflexion française sur la diversité humaine*, Paris, Seuil, coll. La couleur des idées, 452 p.
- Trésor de la langue française* (1971-1994) sous la dir. de IMBS, Paul, puis de QUEMADA, Bernard, Paris, CNRS, INaLF, Gallimard, 16 vol.
- WEBER, Max ([1922] 1995), *Économie et société*. Tome 1. *Les catégories de la sociologie*, Paris, Pocket, 410 p.